



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 22 FEVRIER 2024**

2024/08

L'an deux mille vingt-quatre, 22 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 15 février 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme FOURES Josiane - MM FABRE Alain –MM HIBSCHELE Jean-Marc - MM NEVEU James - AUBIN Dimitri – COULON Daniel - BECHARD Alain – Mmes BAECKER Sybille - SCHMITT Marie Gil – POULLET Danielle - GIBOULET ARNAUD Sophie – DE CORO Jessica - PANAFIEU Blandine – MM REBUFFAT

ABSENTS EXCUSES : Mme HURLIN Régine – - Mmes - MENALDO KEBDANI Nadia — ALTIER Jonathan

PROCURATIONS : Mme HURLIN à Mme FOURES
MENALDO KEBDANI à M.REBUFFAT

Soit 18 votants

OBJET : installation d'un système de vidéosurveillance

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieur, notamment ses articles L.251-2 et L.223-1

VU la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

VU la Circulaire ministérielle INTD0900057C du 12 mars 2009 relative aux conditions de déploiement des systèmes de vidéoprotection.

CONSIDERANT les messages de prévention régulièrement envoyés par les services de la gendarmerie notamment sur la protection des ateliers municipaux qui font l'objet d'effractions,

CONSIDERANT l'implantation au sein du bâtiment de l'hôtel de ville, de l'agence postale communale,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : donne un avis favorable à l'installation d'un système de vidéosurveillance dans le hangar municipal et de vidéoprotection à l'entrée de l'hôtel de ville.

ARTICLE 2 : autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gilles TIXADOR

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

